

ABONNEMENTS.

Canada, un an, \$2.00
Etats-Unis, un an, 3.00
Canada, six mois, \$1.25
Etats-Unis, six mois, 1.50

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne... 50.00
Chaque insertion suivante par ligne... 25.00
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

LE FRANCO-PARLEUR
CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

REDICTION.
Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à M. ADOLPHE OUMET, Rédacteur-en-Chief du Journal Le Franc-Parleur.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$2.50 PAR AN.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

LA REVOLTE DES CIPAYES

PREMIER RÉCIT

MEERUT ET DELHI

VII

Le Pendjab.—Son organisation.—Ses gouvernants, John Lawrence et John Nicholson.

(Suite.)

M. Raikes - qui a pratiqué successivement et alternativement les deux systèmes - déclare que, selon lui, l'application des principes européens sur la division, la balance et l'équilibre des pouvoirs, obtenus par un antagonisme bien combiné, n'est pas à la portée des Hindous, et que des siècles s'écouleront avant de leur faire trouver dans ces bienfaisantes inventions d'une civilisation dont ils sont encore incapables, les conditions efficaces du bien-être et du progrès.

Au contraire, si l'on substitue à ce système artificiel de pouvoirs rivaux appelés à se neutraliser mutuellement dans ce qu'ils auraient d'excessif, le système irrégulier du Pendjab, la loi s'applique sans difficulté, l'ordre naît, le progrès s'accélère. Là le chef de district (député-commissionnaire) résume tous les pouvoirs. En abuse-t-il, on en appelle à son supérieur hiérarchique, le commissaire. Leur intérêt est le même dans l'œuvre commune. Le subordonné n'a aucun moyen d'échapper à l'autorité directe de son chef. Ils agissent presque toujours d'accord et comme un seul homme, — nous citons l'expression même de M. Raikes. Cette unité de vues, de desseins, de volontés, rend l'exercice du pouvoir et très simple pour eux et très compréhensible pour leurs administrés. Nulle résistance à contre-temps, nulle force administrative détournée de son emploi, nul retard dans les mesures à prendre, nulle tentation de résistance chez ceux qu'on appelle à y concourir.

Par ce que nous venons de dire — et c'est tout ce que nous attendions de ces détails presque techniques — on se fait déjà une idée juste de ce qu'est un Commissaire anglais dans les pays où s'applique le non-régulation system, établi selon M. Raikes, par le marquis de Dalhousie.

Telle était la loi. Voyons par qui elle était appliquée. Pendant la courte période où le Pendjab vaincu — mais non encore annexé — demeura sous le protectorat anglais, sir Henry Lawrence y régna sous le nom du jeune maharajah Duleep-Singh, et de son beau-père, le sirdar Chuttur-Singh qui avait le titre de gouverneur.

De glorieux et heureux souvenirs se rattachent à cette ère bénie, dit-on, par les Sikhs et leurs voisins. La main énergique et paternelle de Sir Henri les ramenaient plus promptement qu'on ne l'avait espéré, dans la voie de l'ordre, du travail régulier; des familles que les troubles intérieurs du pays en avait exilés depuis dix et même vingt années, y venaient reprendre possession de l'héritage qu'elles avaient abandonné, l'agriculture, l'industrie renaissait. Le brigandage militaire s'éteignait peu à peu.

— Dans la lettre de M. Raikes (Notes on the Revolt, appendice B), il y a un autre passage significatif à relever, et notamment, au sujet de Meerut: "Meerut est un lieu où l'on se trompe, et d'une manière particulière, quand on parle de Meerut. Meerut n'est pas un lieu où l'on se trompe, c'est un lieu où l'on se trompe."

Les merveilleux résultats obtenus dans le Scinde par sir Charles Napier allaient se reproduire, grâce à des hommes formés à son école, ou du moins imbus de ses maximes: avec Henri, c'était George Lawrence, son frère aîné, qui, au milieu d'une nombreuse garnison sikhe, longtemps isolé de la révolte générale, avait gouverné Peshawar dans les années tumultueuses de 1848 et 1849; c'était Abbott, patriarche à barbe blanche, espèce de juge à la façon de saint Louis, rendant au pied des arbres ses arrêts familiaux, accessible à toute heure, idole des enfants indigènes qui, lorsqu'il traversait les villages montagnards du Huzara, couraient à l'environ; c'était son successeur Becher, autre magistrat patriarcal, dont la maison avait douze portes toujours ouvertes; c'était le major Lumsden le créateur, l'organisateur du corps des Guides; — Edward Lake, célèbre par ses exploits militaires devant Moultan, par ses services administratifs dans le Doab; Reynell Taylor, balafre à Modkee, et le gouverneur de Bunnoo pendant les deux années qui suivirent l'annexion: — tous vieux serviteurs de la Compagnie, éprouvés au conseil comme au combat.

Dans ce groupe remarquable se dessinent en relief deux autres physiognomies plus sévères, celle de John Lawrence et de John Nicholson.

Les autres sont des pacificateurs; ceux-ci sont des gouvernants. Ils personnifient l'autorité ferme, austère, hautaine.

Quand la conquête est assurée, les cœurs à peu près gagnés, ou du moins les rançunes assoupies, quand il faut en venir à organiser, et, pour organiser l'avenir, faire table rase du passé, quand il y a de grandes existences à briser, des abus à faire cesser qui entraînent certaines ruines, Henry Law renonce cesse d'être l'homme de la circonstance. Avidé de la sympathie et de la popularité, il fait trop de concessions, il recule trop devant de pénibles nécessités. Il quitte alors le Pendjab, et son frère John l'y remplace.

Celui-ci, rien ne le trouble ni ne l'émeut: au bien public, à sa mission tout se subordonne. Là but, toujours le but, rien que le but, voilà sa règle et il va au but sans broncher.

Nicholson est du même métal: c'est un des héros de Chilianvallah et de Goujerat. C'est à lui que, dans une de ses proclamations, lord Dalhousie reconnaît la "force d'une tour". Les Hindous retrouvent en lui cette inflexibilité superbe devant laquelle ils se prosternent. Sur les champs de bataille où il a combattu, ils vont conduire à l'endroit même où se tenait Nikkul-Seyn. Bien mieux, un ordre de fakirs tout entier, dans le Huzara, renouant à ses idoles, l'a pris pour divinité. Quand l'un de ces moines fanatiques le rencontre, il se jette à ses pieds, il le proclame son gourou 1. Nicholson l'envoie en prison, parfois même le fait flageller, pour le récompenser de cet hommage important. Nikkul-Seyn n'en sent que plus édifiés, plus soumis et plus dévots. Nicholson, un beau jour nous dit le colonel Edwards, après avoir envoyé quelques-uns au cachot, les fit relâcher à la condition que désormais ils adorerait, au lieu de lui, le Commissaire qu'il venait d'imposer à leur district, mais rentrés dans leur monastère ils reprisent sans hésiter comme en vertu d'une révélation d'en haut, le culte de l'inflexible Nikkul-Seyn 2.

A côté de ces deux hommes, proconsuls de naissance pour ainsi dire était aussi le judicial commissioner Montgomery, que ses talents, mis en

en relief pendant la crise alors près de sévir, ont fait envoyer dans l'Oude reconquis; celui-là même dont le nom a souvent retenti dans les débats parlementaires relatifs à la fameuse proclamation de lord Canning.

Henry Lawrence, John Lawrence Robert Montgomery, tous trois membres du bureau d'administration, avaient fondé la puissance anglaise dans le Pendjab. Deux d'entre eux allaient avoir à s'y maintenir, et s'il n'y parvenaient point, si la Révolte gagnait ces districts guerriers, qui pourrait prévoir le sort de l'Empire indien?

Heureusement ces trois hommes, compatriotes et complices, se connaissent de longue date. Partis tous trois du même point, — un pauvre collège d'Irlande où trente-cinq ans auparavant ils achevaient ensemble leur éducation, — ils savaient que nul d'entre eux ne manquerait jamais aux deux autres, et que nul d'entre eux ne se mangerait à lui-même: confiance inébranlable et légitime, dont aucun n'a démenti.

VIII

LAHORE ET MEAN-MEER. — FEROZPORE LOUDIANAH. UMRITSAR. — LA REVOLTE COMPRIMÉE PARTOUT.

Lahore, la capitale du Pendjab, offrait le 12 mai 1857, l'aspect le plus animé. Un bal splendide se préparait pour le lendemain même, et devait réunir autour des principales autorités l'élite de la société européenne. Nul pressentiment sinistre ne paralysait les préparatifs de la fête. On allait danser sur le volcan, pour nous servir d'une expression bien connue. Depuis la veille au soir, les Cipayes de Meerut étaient en insurrection; mais le télégraphe électrique n'avait pas encore parlé. Il apporta dans la journée du 12 la terrible nouvelle, et dans la matinée du 13 le récit, plus effrayant encore, de la chute de Delhi. Or à ce moment le Commissaire en chef sir John Lawrence, était dans le nord du pays, à Rawul-Pindea. Le judicial commissioner, Robert Montgomery, demeurait chargé de l'intérim. Il est le double mérite d'apprécier à l'instant même la situation et de ne pas se tromper sur les mesures à prendre sans retard. Les principaux officiers de la station furent, convoqués en conseil et on délibéra sur les dangers que pouvait faire courir à Lahore le voisinage de Meer-Meer 1.

Il y avait là, c'est à dire à deux lieues de la capitale du Pendjab, deux régiments d'infanterie indigène (le 1er grenadiers; le 26e léger et le 49e) plus un régiment de cavalerie légère (le 8e) tous plus ou moins suspects malgré leurs nombreux services et les noms de victoires et les symboles d'honneur étalés sur leurs drapeaux 1. Pour tenir en échec ces nombreuses troupes on ne pouvait compter que sur le 81e d'infanterie anglaise, fort de huit cent cinquante hommes, et sur deux compagnies d'artillerie européenne au service de la Compagnie.

Le désarmement complet des troupes indigènes proposé par M. Montgomery, fut décidé à l'heure même et sans désemparer. Au sortir de la séance le judicial commissioner partait pour Meer-Meer portant lui-même ses ordres au brigadier Stuart Corbett sous le commandement duquel étaient les cantonnements, et qui, sur la nouvelle du désastre de Delhi, ne fit aucune difficulté de se rendre au désir du commissaire en chef par intérim. Si — confiant comme tant d'autres officiers anglais, dans la solidité, la fidélité de ses soldats hindous — le brigadier eût seulement ajourné l'accomplissement des mesures qui lui étaient prescrites, le Pendjab était perdu sans retour.

Mean-Meer est un vaste cantonnement militaire à cinq ou six milles de Lahore. C'est là, notamment, que se fit le 10 mai 1857, le massacre de Meer-Meer, dont on trouve le récit dans le chapitre de l'ouvrage de M. Raikes (Notes on the Revolt), p. 31.

(A continuer.)

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Compagnie d'Assurance "la Citoyenne." C'est une institution canadienne, patronnée par notre Evêque et qui mérito l'encouragement à tous égards.

M. LE GRAND-VICAIRE RAYMOND

ET LE

LIBERALISME CATHOLIQUE

(suite.)

VI

Attendre le calme, continue M. Raymond, pour garder la prudence, agir avec précautions à cause de la complication qu'offre sur certains points de notre ordre légal le mélange de ce qui est ecclésiastique et de ce qui est civil, procéder avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens d'une autre croyance que, dans notre état politique, nous ne devons pas heurter, dans l'intérêt même de nos droits religieux; en un mot, tenir fortement aux principes catholiques, les exposer et les défendre sans cesse, mais s'en presser en certains cas l'application rigoureuse, mais selon l'opportunité des circonstances, non, cela ce n'est pas vouloir que l'Eglise soit l'Esclave de l'Etat; c'est au contraire se montrer pénétré de l'esprit de l'Eglise elle-même, qui affirme toujours hardiment ses droits, mais que pour les faire reconnaître dans la pratique, procède avec une prudence, une temporisation, une tolérance, qu'elle sait devoir servir à sa cause, se montrant en cela, comme on tout le reste, animé de la sagesse divine, dont il est dit, qu'elle attein "à la fin avec force, en disposant tout avec suavité. Adtingit ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter. Sap. VIII. 1.

Il nous fait peine d'être obligé de l'avouer, mais nous le devons à la franchise de notre caractère, il y a dans cette tirade de M. Raymond toute une parodie de l'Evangile: "Libéralisme-catholique à cette portée misérable, qu'il n'est qu'une contrefaçon ridicule de la vérité, et quant à l'exemple de M. le Grand-Vicaire, on donne tête baissée dans cette erreur funeste, on arrive bientôt, et sans s'en douter, à parodier les choses les plus sacrées. M. Raymond prêche la prudence, il chante cette vertu divine, mais ce qu'il en dit est triste et froid, flaux et impossible. Il prêche et chante une prudence qui n'est pas la prudence du Maître, une prudence qui agit avec précaution à cause de la complication qu'offre, sur certains points de notre ordre légal, le mélange de ce qui est ecclésiastique et de ce qui est civil: "une prudence qui procède avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens d'une autre croyance que, dans notre état politique, nous ne devons pas heurter, dans l'intérêt même de nos droits religieux: "une prudence, enfin, qui tient fortement aux principes catholiques, les expose et les défend sans cesse, mais s'en presse en certains cas l'application rigoureuse, que selon l'opportunité des circonstances."

Eh bien! Oui, cette prudence est une parodie, une contrefaçon misérable de la vérité. Elle est une parodie de l'Incarnation et de la Rédemption dans leur application rigoureuse, comme disait M. Raymond humaniment ou libéralement parlant. L'Incarnation et la Rédemption s'accomplissent en effet dans un temps de complications terribles, dans un temps où ces deux mystères ne pouvaient ni pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens, de peuples, de nations, de gouvernements qu'il ne faisait pas bon de heurter, dans un temps enfin où tous ceux qui osent encore invoquer l'opportunité de la vérité sont forcés de reconnaître que les circonstances étaient aussi défavorables que possible, pour tenter de faire prédominer la vérité dans le monde.

Cette tirade de M. Raymond est, avouons-le, une parodie de l'Evangile. Sait-on ce qu'il faut entendre par une parodie de l'Evangile?

Qu'on veuille bien se représenter les Apôtres au moment de leur dispersion Evangelique, le conseil qui a précédé leur séparation de missionnaires, et qu'on suppose un instant que l'un d'eux ait tenu le langage suivant:

C'est le langage de M. Raymond: "Le Maître nous a dit: Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du St. Esprit. Ceux qui croiront et seront baptisés, seront sauvés. Soudain rappelés-nous que nous avons évangéliser des nations païennes. N'allons pas les froisser, ni les blesser, de peur de les heurter dans leur croyance. Sachons attendre le calme pour garder la prudence, agir avec précaution à cause de la complication qu'offre, sur certains points le mélange de ce qui est civil et de ce qui est ecclésiastique; procédons avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse des païens que nous ne devons pas heurter dans l'intérêt même de nos droits religieux; en un mot, tenons fortement aux principes catholiques, exposons-les et défendons-les sans cesse, mais n'en pressons en certains cas l'application rigoureuse, que selon l'opportunité des circonstances." Ainsi, d'après les instructions divines; tenons fortement à l'Evangile, exposons-le et défendons-le sans cesse, mais n'en demandons l'application rigoureuse, que selon l'opportunité des circonstances. Autrement, nous pourrions froisser, blesser, indisposer, mortifier, choquer, indigner, soulever, irriter, amener, révolter, exaspérer, que sais-je moi, les gouvernements, les politiques, les citoyens et nous nous ferait une guerre terrible, on nous persécuterait, on nous immolerait, on nous détruirait. L'arriverait même qu'il nous suffirait d'être connus comme fils de l'Evangile, pour que sur le champ, on nous destinât à la mort la plus cruelle. Or, vous comprenez, jamaïs, Viri Fratres, que si on nous persécute ainsi, jamaïs nous ne pourrions nous multiplier, ni nous répandre dans les différents pays pour y porter la bonne nouvelle. En toutes choses, attendons le moment opportun, tant qu'il y aura sur la terre des gouvernements et des citoyens que nos doctrines pourraient choquer, tenons ferme, exposons-les, défendons-les sans cesse, c'est-à-dire ne demandons aucune application rigoureuse, reposons-nous, dormons paisiblement et attendons le beau temps." Nous le demandons à tout homme sensé, un apôtre a-t-il pu tenir jamais un pareil langage? Et si ce langage n'est pas possible, s'il est une dérision dans la bouche

des disciples ayant reçu le St. Esprit, comment peut-il être dans la bouche de M. Raymond?

Les temps sont changés, dira-t-on, et il n'est plus question d'appeler sur les chrétiens l'horreur des persécutions de la primitive Eglise. Les temps sont changés? Le monde n'a-t-il donc plus aujourd'hui besoin de la vérité? Devons-nous, nous chrétiens, plus de ménagements aux impies et aux protestants du dix-neuvième siècle, que nos frères de la primitive Eglise n'en devaient aux impies et aux païens de leur temps? Si, dans les premiers siècles de l'Eglise, il était toujours opportun de prêcher et d'appliquer l'Evangile, en vertu de quoi cette opportunité n'existe-t-elle plus? La réponse à toutes ces questions est dans la conduite de l'Immortel et Infaillible Pie IX.

Au moment où tous les grands Etats ont apostasié, au moment où toutes les plus mauvaises passions gouvernementales et politiques sont liguées contre l'Eglise, au moment où, traquée de toutes parts, comme une bête fauve, l'Eglise est réduite à ne plus faire entendre une seule de ses vérités sans soulever contre elle les plus violentes tempêtes, à ce moment solennel, Pie IX, le saint et courageux Pontife, élève la voix de la protestation et de l'anathème, condamnant, flétrissant les erreurs perverses de la politique satanique triomphante, proclamant les imprescriptibles droits de l'éternelle vérité, et demandant avec une héroïque énergie l'application rigoureuse de l'Evangile. Ni la crainte de se voir déposséder de ses Etats, ni la presque certitude d'être fait prisonnier, ni la triste prévision des colères persécutrices que sa parole peut appeler, ne lui imposent silence. De sa prison du Vatican, il brave tout, il affronte tout, il méprise tout ce qui n'est pas la vérité: assuré qu'il est que le plus grand des malheurs, quo la plus grande calamité qui puisse frapper les enfants de Dieu serait de voir ceux qui sont tenus d'enseigner les nations, devenir des chiens muets!

M. Raymond parle de la sagesse, de la prudence de l'Eglise. Eh bien! voilà les exemples que l'Eglise, dans les plus mauvais jours, dans les jours les moins opportuns, lui offre: exemples mémorables, véritables échos des temps apostoliques, seules consolations du présent et unique force et espérance de l'avenir.

La prudence, la sagesse de M. le Grand Vicaire, c'est la sagesse, c'est la prudence de la chair: prudentia carnis, mors est. Il prêche un Evangile qui s'enseigne, mais ne se pratique pas toujours, un Evangile modifié sur l'infailibilité de Mgr. Dupanloup, l'infailibilité de l'opportunité, cette infailibilité que le Concile du Vatican a refoulé dans l'abîme de l'enfer d'où elle venait.

Où M. Raymond trouvera-t-il dans l'Evangile cette prudence de la chair ce juste milieu du paganisme: in medio virtus, à point conciliateur? Où trouvera-t-il dans l'Evangile qu'il faut attendre l'opportunité pour pratiquer rigoureusement les bons principes? L'Evangile ne dit-il pas sans cesse qu'on ne peut en aucune manière servir deux maîtres, et que celui qui n'est pas entièrement avec lui est entièrement contre lui?

La vraie prudence consiste à ne vouloir que ce que le bon Dieu veut. Or le bon Dieu veut que, dans tous les temps, partout et toujours, les bons principes aient leur application rigoureuse. Toute autre prudence et toute autre sagesse est condamnée et reprochée. Perdam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium reprobo.

La preuve de la réalisation de cette terrible sentence, dirons-nous avec un grand catholique, c'est l'aveuglement auquel sont condamnés nos catholiques libéraux. Ne les voit-on pas, malgré tout leur esprit, oublier les premières notions de l'ordre surnaturel et tomber en perpétuelle contradiction avec eux-mêmes?

Ils admettent que le Pape a une autorité suprême dans l'Eglise; s'ils ne l'admettent pas, ils ne seraient plus catholiques, le Concile de Florence ayant frappé d'anathème quiconque dirait le contraire, cependant lors du Concile du Vatican, ils ont prétendu qu'un concile pouvait déposer le Pape, comme si un concile sans Pape pouvait être un concile!

Ils admettent que le Pape est le chef, la tête de l'Eglise, et voilà que, pendant le Concile du Vatican, ils refusent à cette tête la mission spéciale que la tête a reçue de Dieu, celle de commander aux membres et cela sans qu'elle soit obligée de les consulter et de recevoir leur approbation. Messieurs les catholiques libéraux ne veulent pas cela; ils veulent que ce soit les membres qui commandent et que la tête obéisse!

Que veut-on! voilà le bon sens tel que nous l'a fait St. Paul! Sans tomber dans les incohérences, Mr. le Grand Vicaire Raymond n'est cependant pas exempt d'inconséquences étranges et énormes.

Il reconnaît volontiers à la société le droit d'être exposée, défendue et tenue fermement par tous les catholiques, et, toutefois, il veut que pour être pratiquée d'une manière rigoureuse, elle attende le temps opportun. S'il n'est pas opportun de pratiquer la vérité, les bons principes, comment peut-il être le temps d'exposer, de les défendre, de les tenir fermement?

Comment expliquer ces inconséquences chez M. Raymond, si ce n'est en ayant recours à St. Paul et aux prophètes: "Scriptum est enim: Perdam sapientiam sapientium et prudentiam prudentium reprobo. Je perdrai la sagesse des sages, et la prudence des prudents, je la réproverai. "Et je ferai mes délices de manifester les secrets de la véritable sagesse aux humbles et aux petits. Et cum simplicibus sermociatio ejus." Et ceux qui se sont affirmés si sages, ils perdront jusqu'au bon sens: Et dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt."

Où est-il ce prudent? Où est-il cet écrivain distingué? Ubi sapientes? Ubi scriba? Où est-il ce diplomate, cet habile politique? Ubi conquistator hujus seculi? Le Seigneur les a tous affligés d'une égale folie. Nonne stultitiam fecit Deus sapientiam hujus mundi?

Proclamons-le donc avec le plus haut bon sens catholique: "Ce n'est pas la persécution qui est un danger pour l'Eglise, le seul danger pour l'Eglise c'est l'erreur et le vice, l'erreur qui égare les esprits, et le vice qui corrompt les cœurs. Les apôtres étaient joyeux en face de la persécution et ils pluraient en face de l'erreur et du vice." Jésus-Christ savait bien qu'il soulèverait toutes sortes de persécutions contre lui et contre ses disciples en prêchant la vérité au monde; fallait-il pour cela priver le monde de la vérité? Les apôtres savaient bien en sortant du Concile, qu'ils allaient irriter les gouvernements et les politiques du monde. On leur disait: Taisez-vous.—Et ils disaient: Nous ne pouvons pas. Non possumus non loqui.—Mais nous allons vous imoler.—Frappez, frappez, voilà notre tête, s'écriaient les apôtres;

voilà nos quatre veines, ouvrez-les; Jésus notre Dieu a fait ouvrir les siennes pour nous. Ah! qu'il nous tarde de les laisser ouvrir pour lui; il faut du sang pour arroser la semence de vérité; vite, vite, frappez, faites couler notre sang, afin qu'elle soit bien arrosée!

Voilà la prudence, voilà la sagesse, voilà l'esprit de conciliation de Jésus-Christ et des apôtres. L'Eglise n'en connaît pas d'autres, et n'en peut connaître jamais d'autres. Pie IX et la majorité du Concile du Vatican n'en ont pas eu d'autres.

Que M. Raymond l'apprenne: l'Eglise n'a besoin que de trois libertés; celle d'enseigner la vérité, celle de pratiquer la vérité et les bons principes, et celle de mourir plutôt que de manquer aux deux premières libertés. Ces deux premières libertés, les gouvernements peuvent bien les ravir à l'Eglise, mais la troisième lui demeure toujours, et avec celle-là elle a toujours reconquis les deux autres et immortalisé à la fois la vérité, la vertu et la vie!

Quand donc M. le Grand-Vicaire Raymond parle de prudence, il est aux antipodes du vrai: il joue la parodie.

Sans doute, cette parodie n'est pas dans sa volonté, elle n'est que dans son esprit et dans ses paroles. Libéral catholique, aimant l'Eglise, mais ne sachant pas l'aimer, il veut travailler à la pacification religieuse, comme a dit l'illustre Dupanloup, et la pacification religieuse qu'il prêche, est une paix impossible et qui ne profite qu'à l'erreur.

Le Libéralisme catholique est à la vérité catholique ce que les orgues de Barbarie sont aux morceaux des grands maîtres. Ces orgues vous chantent les plus grandes productions musicales; seulement elles n'ont donné que les sons et les sons, sans l'harmonie, sans le rythme, sans le génie, sans la vie que l'auteur y a mis. En les entendant, on est frappé, on reconnaît le thème du maître; mais si on a de la musique l'idée et la science qu'il en faut avoir, on s'aperçoit bientôt que toute cette suscession de notes et de sons est indigne de l'artiste et de son œuvre.

Les libéraux catholiques parlent à l'aide de sons au semblant catholique. En les entendant, on est frappé de la tournure catholique de leur langage; cependant pour qui ne s'arrête pas au vain squelette du langage, pour qui a le sens catholique, pour qui connaît les enseignements du Maître et ceux de son Vicaire Infaillible, il est facile de reconnaître que tout ce vain étalage de catholicisme, que toutes ces protestations de respect, d'amour pour l'Eglise, que tous ces beaux préceptes de conciliation, de pacification et de prudence chrétiens n'est qu'une indigne parodie de la vérité. L'harmonie, le rythme, le génie, la vie du Maître n'y est pas et ces chanteurs ne sont que des joueurs d'orgues de Barbarie. Pauvres gens, ils ont faim, et ils tendent la main, ils ont faim de la considération publique, de l'estime des gouvernements et des politiques; ne voulant pas se faire mendiant des chemins, ils se font joueurs publics; joueurs publics de la vérité qu'ils parodient, souvent sans le savoir et sans le vouloir.

BINAN.

(A continuer.)

Il y a du libéralisme et du gallicanisme en Canada.

(Suite.)

Lorsque la question des classiques, question demeurée libre partout et qui doit l'être, eut été à peu près étouffée au Canada par la trop fameuse circulaire que Mgr. Baillargeon adressait au clergé et aux fidèles de son diocèse, dans le mois d'août 1868, M. le G. V. Cazeau crut qu'il pourrait enfin jouir de la paix. Les libéraux aiment tant la paix! Il se trompait malheureusement.

Un petit journal hebdomadaire, la Gazette des Campagnes, entreprit de défendre, dans les limites de son pouvoir, la vérité catholique sur toute la ligne, et conséquemment, de combattre les erreurs qui voulaient la supplanter et usurper ses droits. Sans les nommer, il donnait la chasse de temps à autre, ici et là, partout où ils se montraient, au gallicanisme et au libéralisme. Il n'est pas besoin de dire que plus d'un ne voyait pas le petit journal d'un bon œil, et qu'on guettait l'occasion de sévir contre lui. M. Cazeau en particulier faisait très-bonne garde.

La Gazette des Campagnes lui devint décidément suspecte le jour qu'elle releva cet avancé de M. O. Dunn, qu'on lisait en toutes lettres dans l'orthodoxe Minerve: Un des résultats les plus heureux du futur Concile œcuménique sera de réconcilier l'Eglise avec la société moderne. Comme M. Dunn, en émettant une proposition aussi malsonnante et formellement fétrée dans le Syllabus, prétendait être le fidèle écho de Mgr. d'Orléans, la Gazette eut la délicatesse de se mettre à la torture pour faire jaillir un sens franchement catholique des paroles de l'éloquent prélat. Loin de lui en savoir gré, on s'irrita davantage contre elle.

Enfin, arriva le moment après lequel soupirait si ardemment M. le G. V. Cazeau. Dans l'automne de 1869, une quinzaine de jours avant que Mgr. d'Orléans se fut complètement démasqué, le rédacteur de la Gazette des Campagnes, parlant de ce prélat, faisait remarquer en termes fort adoucis et très respectueux, que ses tendances étaient malheureusement propres à affliger profondément les cœurs catholiques. Il ajoutait que l'illustre évêque-académicien se donnait depuis trop longtemps le tort, ainsi que les comtes de Montalembert et de Falloux, d'être libéral et gallican. Il finissait par dire que sa Lettre sur le concile œcuménique était quelque peu entachée de ces deux erreurs, dont il fallait d'autant plus se défier qu'elles semblaient le pousser à d'étranges évolutions.

Or, Mgr. d'Orléans, qui a toujours su jouer très-habilement son jeu, avait, vers la fin de 1868, adressé au défunt archevêque de Québec une copie manuscrite de la dite Lettre, avec ces mots écrits de sa main: Hommage de l'auteur. Le rusé prélat était dès lors, comme la suite des événements l'a bien fait voir, en frais de recruter parmi ses vénérables collègues des adhérents à ses funestes erreurs. Mgr. Baillargeon ne s'aperçut pas du tour qu'on voulait lui jouer; mais, n'étant frappé que des égards particuliers et de la grande bienveillance qu'avait pour lui un homme aussi éminent que l'était, à son avis, Mgr. Dupanloup,

il lit avec empressement imprimer la Lettre sur le concile œcuménique, et la donna en étrennes aux prêtres de son diocèse, au commencement de 1868.

Le rédacteur de la Gazette des Campagnes ne disait mot de toutes ces intrigues, bien qu'il les connût. Il se bornait, comme je viens de le rapporter, à signaler le danger de certaines doctrines émises par Mgr. d'Orléans, et notamment de celles que contenait sa Lettre sur le concile.

Il importe de mentionner ici qu'ayant jugé peu favorablement cette Lettre, dès son apparition, il avait écrit à Mgr. Gaume pour savoir quel jugement il convenait de porter sur elle. Comme il l'entendait louer partout avec enthousiasme, il avait quasi peur de se laisser aller à trop de défiance. Dans la réponse qu'il fit, Mgr. Gaume lui rapporta les paroles mêmes qu'il tenait de Mgr. Chigi, Nonce Apostolique à Paris: Cette Lettre est peu de chose; on y plaide les circonstances atténuantes en faveur des idées modernes. Le rédacteur de la Gazette les répéta en disant de qui elles étaient, mais en taisant le nom de celui qui les lui avait communiquées.

Dans l'intérêt de la vérité, on aurait dû, sinon le récompenser, du moins le remercier pour avoir donné l'éveil à propos d'erreurs très-subtiles qui se glissaient frauduleusement parmi nous, sous l'égide même de l'autorité dont le premier devoir était de les combattre. Ce fut tout juste le contraire qui arriva.

M. le G. V. Cazeau administrait alors le diocèse de Québec, car Mgr. Baillargeon se trouvait à Rome où il prenait part au concile. Comme le rédacteur de la Gazette des Campagnes, duquel il croyait avoir à se plaindre était prêtre, et professeur au Collège de Ste Anne, il écrivit la lettre suivante au Supérieur de cette maison, M. l'abbé Pilote:

Archevêché de Québec, 22 novembre 1869.

Monsieur le Supérieur.

On m'a fait remarquer dans le dernier numéro de la Gazette des Campagnes un article dirigé contre la brochure de Mgr. Dupanloup sur le concile œcuménique. Or l'auteur n'ignorait pas que cette brochure avait été donnée en étrennes au commencement de l'année à tous les membres de son clergé par notre vénérable Archevêque. C'est donc un blâme que l'on a voulu infliger indirectement au prélat, et ce blâme acquiert plus de gravité par le fait même que la feuille, où il est proclamé en public, est sous les auspices du Collège de Ste. Anne.

Comme il est de mon devoir de porter l'article en question à la connaissance de Mgr. l'Archevêque, je vous prie, M. le Supérieur, de vouloir bien me faire savoir au plus tôt s'il a été publié du consentement des membres de la Corporation du Collège; si, dans le cas où il l'aurait été à leur insu, ils entendent déclarer, dans la même feuille, qu'il a été publié sans leur participation, et qu'ils regrettent sa publication; ou bien, s'ils préfèrent m'envoyer directement un désaveu dont je pourrai faire usage de la manière la plus convenable.

Il est important que l'Archevêque sache à quoi s'en tenir sur la disposition à son égard d'une institution chargée d'élever la jeunesse, et surtout les élèves du sanctuaire, et dont par conséquent le devoir est de leur inculquer le respect et la soumission à l'autorité du premier pasteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

C. F. Cazeau V. G. administrateur.

Etudions un peu cette pièce; elle mérite attention. Quoiqu'elle puisse former matière à d'amples commentaires, je serai le plus bref possible.

Dès les premiers mots, M. le G. V. Cazeau avoue lui-même qu'il n'est qu'un masque et un instrument: on m'a fait remarquer, dit-il. Il parle, il agit, non de son propre mouvement, mais parce que des personnages, qui tiennent à demeurer dans l'ombre pour le quart-d'heure, le poussent à parler et à agir. Et pourquoi élève-t-il la voix? Est-ce pour venger l'honneur de la vérité outragée? pour stigmatiser une erreur qui lève insolentement la tête? Pas le moins du monde. Que la saine doctrine devienne ce qu'elle pourra, il n'en a nul souci. S'il parle, c'est pour prendre contre le rédacteur de la Gazette des Campagnes la défense d'une brochure qui a le tort, il est vrai, de n'être pas recommandable par son orthodoxie, mais qu'il faut tout de même respecter infiniment parce qu'elle a le glorieux privilège de circuler dans le diocèse de Québec, à titre d'étrennes données aux prêtres de ce diocèse par Mgr. Baillargeon.

En voilà une raison, par exemple. Il faut plaindre ce pauvre M. Cazeau qui fait fi de la doctrine pour respecter des étrennes. Quel enfantillage! pour ne pas dire plus. Le voilà bien, ce creux et ce funeste libéralisme catholique, dans toute sa hideuse laideur. Il s'accroche aux plus misérables prétextes, à des niaiseries mêmes, qu'on ne pardonne le mot, pour favoriser l'erreur aux dépens de la vérité. Des étrennes ne sont que des étrennes, après tout. Quand même elles viendraient d'un patriarche, si elles se promènent, grosses d'erreurs, sur les places publiques, nous devons les traiter avec la sévérité et le souverain mépris qu'elles méritent. Saint Paul ne nous enseignait-il pas que, quand même ce serait un ange qui viendrait nous prêcher l'erreur, il faudrait lui dire anathème? Tous les libéraux du monde auront beau s'ingénier à faire des démonstrations pour nous convaincre que les enseignements du grand apôtre ne sont plus opportuns, ils se fatigueront en pure perte.

M. le G. V. Cazeau est exorbitant lorsque, non content de blâmer ce qui est une bonne action, il met tout en œuvre pour amener les prêtres d'une institution respectable à condamner avec lui, pour l'amour de lui et publiquement un écrit qui froisse, il est vrai, sa manière personnelle de voir, mais qui, hors cela, rend hommage à la vérité et dissipe les nuages dont on travaille à l'obscurcir. Rendre hommage à la vérité, la débarrasser de tout alliage impur, lorsque des pervers ou des insensés la défigurent, la combattent ou la nient,

n'est-ce pas accomplir un rigoureux et pressant devoir? Assurément oui. Comment donc M. Cazeau a-t-il pu l'oublier et donner par suite dans des abus de pouvoir extrêmement regrettables? Ah! c'est qu'il est catholique libéral et qu'un parfait catholique libéral pousse la générosité envers l'erreur jusqu'à persécuter la vérité qui ose la signaler et la contredire. Qu'il est triste d'avoir à s'occuper de pareils faits, mais aussi, hélas! qu'ils sont communs de nos jours!

Le ridicule, qu'on veuille bien m'excuser si je suis forcé de parler français et d'appeler les choses par leur vrai nom, — le ridicule, ou, pour mieux dire encore, l'odieuse s'ajoute à l'exorbitant, quand M. le Grand-Vicaire Cazeau fait dépendre les bonnes dispositions des prêtres d'une institution envers l'autorité, de même que leur aptitude à former des élèves pour le sanctuaire, de l'acte de lâcheté qu'ils commettront en répudiant la vérité pour laisser l'erreur poursuivre tranquillement son chemin. Hélas! Hélas! Le Saint-Esprit, qui est la force par excellence, n'aime pas les lâches pourtant. M. le G. V. Cazeau devrait le savoir, car on lit dans l'Ecclesiastique que ce n'est pas avec des pierres qu'il faut les lapider, mais avec de la fiente de bœuf: De stercore boum lapidatus est piger.

Et cette respectueuse soumission à l'autorité, qui exige qu'on honore les étrennes du premier pasteur jusqu'au point de sacrifier la vérité dont Jésus-Christ dit qu'il ne faut pas laisser perdre un iota, est-elle bien chrétienne? Si semblable théorie sur la soumission due au premier pasteur avait prévalu aux temps de Dioscore et de Nestorius, tous deux patriarches, qu'en eût-il été de la vraie foi chez les fidèles confiés à leur soin? Si elle avait prévalu en ces derniers temps mêmes, les ouailles de Mgr. d'Orléans et de certains autres prélats gallicans et libéraux, n'auraient donc pu, sans crime, élever la voix pour proclamer avec le Pape et l'Eglise universelle des vérités que ces prélats combattaient? Poser de semblables questions, c'est les résoudre. Elles montrent qu'une des ruses de la grande erreur moderne, c'est d'outrager certaines vérités pour en anéantir d'autres.

Un des malheurs de ceux qui ne sont pas dans le vrai, c'est de se contredire perpétuellement, soit dans leurs paroles, soit dans leurs actes. Aussi, M. le G. V. Cazeau, au moment même où il employait des moyens quelque peu violents pour inculquer le respect et la soumission à l'autorité du premier pasteur, Mgr. Baillargeon, laissait-il complaisamment publier par une feuille de Québec le manifeste du Correspondant, où l'autorité du Pape est plus que malmenée. Quelques semaines après, il encourageait la publication des Observations de Mgr. d'Orléans et de sa Lettre à M. Ls. Veullot, deux pièces qui fourmillent d'erreurs doctrinales et historiques. Tout un monde d'intriguants, de libéraux et de gallicans s'agitait autour de lui en ces temps-là. N'omettons pas de rappeler que certains messieurs du Séminaire de Québec, partisans dévoués du Correspondant, du Journal des Villes et des Campagnes, du petit Français, et de quelques autres publications de même couleur et valeur, passaient dévotement aux journaux de Québec toutes les pièces libérales à reproduire. C'était un vrai sabbat.

Par un recours à Rome, le rédacteur de la Gazette des Campagnes avait déjoué les plans dressés contre lui et il continuait à défendre toutes les vérités attaquées. Que fit alors M. Cazeau dans l'espoir de le réduire au silence? Il encouragea, au moins par une approbation tacite l'homme du Journal de Québec à le salir, quatre mois durant, de toutes les injures et les calomnies imaginaires. Pour s'autoriser à tout dire et à tout faire, cet homme prétendait venger Montalembert, Mgr. d'Orléans et le grand Bossuet: il soutenait qu'on était libre de croire ou de ne pas croire à l'infailibilité pontificale. C'était au sortir d'une de ses fréquentes visites à l'archevêché de Québec qu'il lançait dans le public un de ses écrits les plus injurieux à la figure du rédacteur de la Gazette des Campagnes.

Enfin, cette guerre n'ayant pas amené de meilleurs résultats que les manœuvres exécutées auparavant, on eut recours à la force ouverte. Elle vint se briser contre un appel à Rome et il fallut rester là.

Je le demande maintenant, cette histoire esquissée à grands traits, mais très-véridique néanmoins, ne démontre-t-elle pas avec la dernière évidence le règne du libéralisme catholique parmi nous? Certainement oui; il n'y a pas moyen de le nier, puisque le libéralisme catholique consiste à empêcher la vérité d'être proclamée dans le but de ménager l'erreur qu'elle tue par son affirmation.

(A continuer.)

LUIGI.

—La mort de M. le vicomte Daru a forcé la chronique à parler de son père, ancien ministre de la guerre sous le premier empire.

Qu'on nous permette de rappeler à son sujet une bizarre anecdote. Son secrétaire vint, un jour, soumettre une ordonnance à son appréciation.

M. Daru, qui venait, paraît-il, d'être contrarié, blâma sévèrement ce travail. Le secrétaire voulant se justifier, le ministre s'emporta. Le secrétaire insistait, et, dans le feu de la discussion, M. Daru monta sur un fauteuil, d'où il tonnait en gesticulant avec grande vivacité.

Le secrétaire, qui par l'élevation subite de son adversaire se trouvait avoir le dessous, sauta, sans se déconcerter, sur le bureau et, maître d'une position aussi importante, continua tranquillement la défense de son travail et de son opinion.

Cette scène était si comique qu'elle rappela M. Daru à lui-même. Il partit d'un éclat de rire en voyant l'impossibilité et le sang-froid de son adversaire.

Ils descendirent alors l'un et l'autre de leur tribune improvisée, et la discussion se termina pacifiquement.

Correspondance.

M. le G. V. Raymond et le libéralisme catholique.

Comme on ne l'a pas oublié, M. le G. V. Raymond a écrit que le libéralisme catholique est condamné par l'Eglise. Mais est-ce qu'il n'est pas disposé à reconnaître, c'est-à-dire, la science, la prudence, au milieu de nous, de ce libéralisme soi-disant catholique.

Pour le convaincre qu'il est dans une fatale erreur, nous le prions d'examiner quelques faits bien propres à le démentir, s'il est de bonne foi, comme nous ne pouvons pas en douter.

Nous disons qu'en refusant de reconnaître l'existence du libéralisme catholique parmi nous, il est dans une fatale erreur. Et, en effet, que sert de répéter le mot de libéralisme catholique si l'on ne veut pas voir là où elle est, la chose ou l'ensemble des choses que ce mot désigne, si on ne la répudie elle-même par conséquent? Loin de servir la vérité par là, on lui porte des coups d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas apparents. La conscience en paix parce qu'on a répudié un mot et rien qu'un mot, on laisse sans scrupule un grand mal se perpétuer, on laisse sans scrupule le mal qu'il désigne; on le cajoie, on le caresse, on le cultive avec une tendresse extrême.

Qui ne voit que, par de tels procédés, on laisse plus que jamais le champ libre à l'erreur. Elle circule avec d'autant plus de sécurité et d'audace qu'elle a plus complètement réussi à donner le change sur son caractère véritable.

Mais avant d'examiner les faits qui établissent d'une manière incontestable l'existence du libéralisme catholique au milieu de nous, remettons en évidence les caractères qui le distinguent essentiellement.

Le libéralisme, qui se dit catholique, est un système imaginé pour ménager l'erreur au détriment de la vérité, pour leur permettre de vivre toutes deux ensemble en bonne intelligence dans la quasi-plénitude de la paix. Aussi, n'est-ce pas au nom de la paix et de la charité qu'il demande à régner dans les sociétés? Sous prétexte de prudence, d'un plus grand bien à produire, de droits acquis à respecter, il prétend que la vérité doit parfois se taire en présence de l'erreur, assez souvent ne pas la contredire trop ouvertement, toujours respecter ses prétendus droits acquis. O système plein de ruses, de perfidies et de mensonges! Comment arrive-t-il que ceux qui le chérissent et le préconisent ne s'aperçoivent pas que la vérité et l'erreur s'excluent l'une l'autre, comme les ténèbres et la lumière, là où l'erreur sera menagée et soignée, de quelque façon que ce soit, il y aura nécessairement diminution de la vérité? On ne peut laisser vivre l'erreur sans tuer la vérité, comme on ne peut permettre à la vérité de briller sans chasser en même temps l'erreur.

Ceci étant dit, voyons s'il y a du libéralisme catholique au Canada.

Le premier fait qui prouve son existence et de plus la grande force qu'il a depuis longtemps acquise, c'est la conclusion qu'on a tenue dans la célèbre question des classiques. Il s'agissait alors de faire accepter cette vérité, proclamée par l'encyclique Inter multiplices, que les jeunes gens doivent recevoir une éducation profondément chrétienne, et que, par conséquent, ils doivent être mis dans des livres irréprochables au point de vue de la foi et des mœurs, et en particulier dans des livres chrétiens.

Que fit-on alors? Cette vérité fut formulée tout haut? Pour ne pas déranger les petites affaires de l'erreur qu'elle contredisait, erreur qui avait des prétendus droits acquis, parce qu'elle avait pris corps depuis longtemps dans les faits, on enjoignit à ceux qui la prêchaient de se taire et de garder un strict et perpétuel silence.

Et comme ils n'obéissaient pas, croyant comme les apôtres qu'il vaut mieux obéir aux ordres de Dieu qu'aux injonctions des hommes, on les persécuta à outrance; on lit même l'impossible pour les mettre hors d'état de parler ou d'être entendus, s'ils parlaient.

Dépos huit ans au moins, cette vérité est retenue captive, malgré les enseignements de l'encyclique Inter multiplices. Pie IX a dernièrement élevé la voix et rappelé qu'il est d'une nécessité absolue de christianiser davantage l'enseignement de la jeunesse, et l'on veut savoir la société des catholiques qui le menacent. Eh bien! le craint-on? Ceux-là même qui vous répètent du matin au soir et du soir au matin le non expedit qu'a répondu Rome, lorsqu'en 1865, on lui a demandé la permission de fonder une Université à Montréal, de même que les quelques mots d'éloge décernés à l'opusculum de M. Paquet dans un article de la Civiltà, ceux-là, disons-nous, deviennent sourds à ne plus rien entendre quand il s'agit des paroles de Pie IX condamnant une erreur qu'ils ont intérêt à voir naître et à ne pas articuler une syllabe de crainte d'avoir à la condamner avec lui, s'ils ouvrent la bouche. Le Pape aura beau se fatiguer à dire et à redire qu'il faut réformer l'éducation dans le sens chrétien, ils le laisseront dire et redire sans s'occuper le moins du monde de mettre ses enseignements en pratique.

N'est-ce pas là du libéralisme catholique et du plus pur? M. le G. V. Raymond ne saurait assurément le nier.

Et, toujours à propos d'enseignement, que n'a-t-on pas fait lorsque M. le curé Martial a publié une suite d'écrits dans le but de signaler les dangers de notre loi d'éducation, qui, en plusieurs points, est en contradiction flagrante avec les lois et les droits de l'Eglise? On a essayé par tous les moyens de l'empêcher d'écrire et, pour le décourager, on a voulu le noyer dans un flot d'injures et d'outrages. De tous les coins du pays, on a soulevé contre lui une multitude d'écrivains ignares et grossiers qui n'ont cessé de crier chacun d'ins en jargon, que ce diable de Martial troublait l'ordre et la paix en prêchant des vérités opportunes, dont la mise en pratique constituerait une grave impudence; qu'il insultait nos Evêques et nos très-sages législateurs et qu'en conséquence il fallait le bâillonner. C'est ce qui a fini par arriver.

Et tout ce tapage, malgré les beaux prétextes mis en avant, avait lieu, s'accomplissait pour ménager, favoriser même des erreurs qu'on n'osait combattre, parce qu'elles étaient profitables par les hommes dont on recherchait la bienveillance pour satisfaire une sottise vanité personnelle. Or, pour que la guerre au profit de l'erreur et au détriment de la vérité se fasse et se poursuive avec autant d'entrain, d'ensemble, de persistance et sur une aussi vaste échelle, il faut bien que le libéralisme catholique soit autre chose parmi nous qu'un fantôme sans consistance, ou qu'un fait insignifiant et passager. C'est inévitable.

Un autre fait démontre la même vérité avec plus d'évidence encore. Ce qu'on a appelé le programme catholique est si plus ni moins que la rigoureuse application des principes les plus élémentaires de la doctrine chrétienne, que la fidèle traduction en langue vulgaire des décrets du concile, relatifs aux devoirs des électeurs des membres de la législature. Or, comme l'adoption de ce programme allait nuire aux intérêts personnels de certains hommes qui ne pouvaient monter au pouvoir, s'y maintenir, faire fortune qu'en foulant aux pieds les lois de la morale chrétienne, on a cru devoir lui déclarer une guerre à mort pour tirer ces chers messieurs d'embaras.

Afin donc d'éloigner de suite des vérités qu'il leur faisait peine d'entendre proclamer, on a déchaîné contre elle jusqu'aux derniers valets de la presse, et l'on a bâilloné les quelques journaux disposés à prendre leur défense. La sempiternelle question d'opportunité qu'on devrait rougir d'employer après les scandales dont elle a été la cause, lors du concile de Va-

lican, a été traitée dans tous les genres de style possible.

Mieux que cela. Deux Evêques se sont obligés, comme gardiens nés de la doctrine, de prier hautement en faveur des Vêlites que le programme catholique voulait faire passer dans les faits, on les a vilipendés en plein public comme des âmes maléfiques, et on les a voués à toutes les malédictions. Un chiffon québécois, que rédige une espèce d'énorme même fanatisme leur a lancé à la figure tous les jours pendant trois mois toutes les saletés imaginables.

Non-seulement on l'a laissé faire ; mais on l'a de plus applaudi et encouragé.

Si ce triste épisode de notre histoire n'indique pas de la façon la plus claire que le libéralisme soi-disant catholique exerce parmi nous de terribles ravages, il n'y a nulle part de libéralisme catholique : ce n'est qu'une chimère et les condamnation de l'Eglise ne portent sur rien du tout.

Et enfin, car il faut en finir, que signifie cette levée de boucliers presque générale dans toute la presse de la Province de Québec, contre le serm. n. q. prononcé par R. P. Braun, contre des notes de Mgr. de Montréal ? Absolument rien du tout ; ou si elle signifie quelque chose, c'est qu'à mesure que les années s'écoulaient, la funeste erreur du libéralisme catholique va se fortifiant parmi nous. On a, en effet attaqué le sermon de R. P. Braun, avec une violence dont on n'avait pas eu d'exemple jusqu'ici, pour une seule raison : parce qu'on ne voulait pas entendre.

Une petite brochure intitulée : *Une poignée de vèlites*, brochure très-mal écrite, sans style et sans syntaxe, encore plus mal pensée que mal digérée, affreusement inepte par conséquent, mais tout le même l'expression vraie de ce que pense une école nombreuse au Canada, vient confirmer mon assertion. Parlant de sermon de R. P. Braun et de la divergence d'opinion qu'il suppose régner parmi nous, elle dit :

« La chose, prise à un certain point de vue, serait-elle vraie, que c'était un tort grave de le dire aussi crûment à des esprits déliés, élevés et sur le point de se calmer ; à une population, je le répète, où l'élément protestant fait presque la loi, dont il est très-imprudent de ne pas blesser la susceptibilité prompte à s'alarmer, et la politique ombrageuse. »

Cette brève d'une brochure algonquino porte en tout le cachet du libéralisme catholique, qui fait du plus léger inconvenient ou même de l'apparence d'un inconvenient un obstacle insurmontable, une difficulté qu'aucun homme ne saurait vaincre. Un seul regard à travers peut mettre en fuite une armée de catholiques-libéraux, et quand ils vous rendront compte de la frayeur que ce regard leur a fait éprouver, vous verrez de combien d'éléments divers, tous très-redoutables, il était composé.

Donc, rien ne prouve mieux l'existence et la force de la grande erreur libérale parmi nous, que la guerre qu'on a faite au sermon de R. P. Braun.

Nous osons espérer que M. le G. V. Raymond, après en avoir fait très-suffisamment posé de faits, vous fera bien convenir qu'il y a du libéralisme-catholique au Canada et bien trop malheureusement.

JUSTITIA.

NOTE ÉDITORIALE DU FRANCO-PARLEUR.—Nous prenons entièrement, sans ombrage et de tout notre cœur, la responsabilité de la correspondance *Justitia*.

QUARANTE HEURES.

Lundi 3.—St. Ignace du Côteau Landig.

Mardi 4.—St. Basile.

Vendredi 7.—St. Pierre à Montréal.

ÉPÎGRAMMES.

2 Février 1864.—Mort de F. X. Garneau à Québec.

5 Février 1864.—Congrès de Châtillon, le dernier dans lequel Napoléon ait figuré comme un des Souverains de l'Europe.

La Banque Ville-Marie.

Cette institution financière, éminemment nationale a commencé ses opérations régulières depuis le commencement de cette année.

Elle a obtenu déjà de jolis résultats qui font augurer favorablement de l'avenir.

Son bureau de direction est composé d'hommes qui, à un caractère d'intégrité irréprochable et à une grande fortune, joignent des aptitudes financières de premier ordre.

On peut être assuré que sous leur contrôle, les affaires de cette institution monétaire seront conduites avec toute la prudence et la libéralité nécessaires au bon fonctionnement d'une administration aussi importante.

La banque Ville-Marie, a mis depuis quinze jours, ses billets en circulation.

Nous avons eu le plaisir d'en voir un certain nombre et nous disons avec orgueil que sous le rapport du fini dans l'exécution, de la qualité du papier, de la finesse et de l'apropos du dessin, ils ne le cèdent pas même à ceux de la Banque de Montréal.

Quant à la solvabilité bien établie de ce papier, elle n'a jamais fait l'ombre d'un doute dans l'esprit des hommes d'affaires et des financiers de notre ville.

L'accueil que toutes les Banques de Montréal et les différents bureaux publics, lui font actuellement, doivent à coup sûr réjouir les nombreux actionnaires de notre nouvelle Banque Canadienne.

Pour notre part, nous avons aujourd'hui comme autrefois pleinement confiance dans la solidité de nos institutions monétaires canadiennes françaises et nous croyons, preuves en main, que chez nos compatriotes, l'esprit d'entreprise, l'habileté, le tact et le flair financier sont au moins aussi développés que chez nos concitoyens d'origine étrangère.

RECTIFICATION.

Dans l'article qui a paru sur notre dernier Numéro et intitulé : *Lord Dufferin en visite chez les Frères des Ecoles Chrétiennes* nos ouvriers typographes, dans l'empressement qu'ils ont mis à composer le compte-rendu, ont passé pardessus deux vers dans le premier couplet du deuxième chant.

Nous nous empressons de réparer cet oubli qui défigure naturellement l'ensemble du morceau.

Ainsi après ces vers :

Almaïe jeunesse
Avec allégresse

Il faut lire :

Chantons tous en chœur
Notre Gouverneur.

Dans le deuxième solo, même morceau, au lieu de : *Comme Son Excellence, lisez : Conserve Son Excellence.*

Un acte de justice.

Parlant de la nomination de M. Patrick, au poste de Greffier de la Chambre des Communes, en termes très-élogieux pour cet ancien serviteur public, la *Gazette* de Montréal terminait son article par ces remarques judicieuses et pleines d'apropos : « Nous sommes fiers de voir que cette position éminente a été conférée à un homme qualifié on ne peut mieux sous tous rapports pour en remplir dignement les charges, et cette nomination est d'autant plus méritoire et satisfaisante qu'elle vient d'être faite d'après le principe de la promotion pour lequel nous nous sommes déclarés si souvent et avec tant de force.

« La promotion de M. Patrick laisse vacante la place d'assistant Greffier. Nous espérons que le Gouvernement donnera cette position an plus ancien employé Canadien français des Communes. »

Le *Times d'Ottawa* qui est un organe officiel après avoir reproduit cet article de la *Gazette*, ajoutait ces quelques lignes significatives. « Nous avons raison de croire que l'on suivra dorénavant autant que possible dans les nominations, le principe de la promotion, et que la place d'assistant Greffier sera conférée à l'un des

« membre de la nationalité dont parle la *Gazette*, auquel elle ravient de plein droit. M. J. P. Leprohon est le plus ancien fonctionnaire canadien français à la Chambre des Communes. Il compte 28 ans de service. La position lui appartiendrait dans ce cas, et nous espérons qu'il ne sera pas déçu dans ses légitimes espérances. »

L'affaire Belle-Penton et Cie.

Nous apprenons avec plaisir, que le Gouvernement de Québec s'est empressé de satisfaire nos sentiments justes et légitimes du public, en instituant une enquête au sujet des accusations portées contre l'un de ses employés, C. E. Belle, Agent d'Emigration.

Suivant les informations les plus véridiques M. le Shérif Leblanc aurait la charge de cette enquête.

Cette nomination sera généralement bien vue ici, car l'honorabilité de caractère et l'impartialité des actes du nouveau commissaire, le mettent à l'abri de tout soupçon.

Nous espérons que l'accusation et la défense auront toute la liberté et la latitude d'action que la loi peut leur accorder en pareil cas.

La position est assurément délicate, car il y a en cause l'honneur de plusieurs familles et la réputation de toute une Province.

Nous ne voulons faire ici présentement aucune remarque qui pourraient soulever des sympathies, ou préjuger les opinions en faveur de l'une ou de l'autre partie.

Elles ont également droit à la protection de la loi et au respect, jusqu'au moment où un jugement verra exonerer l'accusé ou le marquer au front du stigmate de l'infamie.

Nous attendrons donc jusque là, pour faire connaître notre appréciation sur cette grave affaire, et nous écrirons alors tout le poids et la force que donnent la réalité des faits.

Le Comité de Police a lui aussi de son côté, commencé une enquête sur la conduite du Chef Penton et du policier Lafont.

Aussitôt qu'elle sera terminée, nous en donnerons la substance à nos lecteurs qui ont tous les droits possibles de savoir et connaître la vérité.

Ouverture de la Chambre des Communes.

—La *Gazette Officielle* annonce l'ouverture de la Chambre des Communes pour le cinq Mars.

Le Sport.

LE DERBY CANADIEN.

L'association du Parc Barrie de la ville de Barrie, Ontario, a décidé de tenir sa réunion d'été les 1er, 2ième et 3ième jours de Juillet prochain 1873. Six mille piastres, sans compter la valeur du Grand Prix de la Reine, le *Queen's Plate*, et celui du Derby, seront données en prix.

Comme nos lecteurs le savent déjà, la piste de Barrie est une des plus belles sur ce continent, elle est supérieure aux meilleures pistes des Etats-Unis ; les Américains qui assistaient aux courses de Barrie, l'été dernier, n'ont pu s'empêcher d'en faire la remarque.

La société qui a établi cette piste n'a rien épargné pour la rendre ce qu'elle est aujourd'hui ; encouragée par ses nombreux patrons, l'association s'est décidée, il y a maintenant plus de six mois, à ouvrir une course spéciale pour les chevaux élevés au Canada, laquelle course serait faite à l'instar de celle du Derby anglais et pour cette raison appelée Derby Canadien.

Les chevaux étrangers ne sont pas exclus de ce concours, mais ils sont tenus d'allouer cinq livres aux chevaux canadiens. Cette mesure est tout à fait juste, mais elle n'est pas encore assez en faveur de nos chevaux. En effet, il faut considérer la différence de climat qui existe entre nos voisins et nous.

Les chevaux canadiens ne peuvent pas être entraînés beaucoup avant le commencement de Mai, vu l'hiver et la fonte des neiges qui ne permettent pas une piste ordinaire avant ce temps, de sorte qu'ils ont à peine deux mois pour se mettre en état d'entrer en lice aux courses qui ont généralement lieu en Juin, Juillet et Août.

Au contraire, les chevaux américains n'ont pas à souffrir du climat, les entraîneurs les tiennent presque toujours en haleine durant l'hiver, et dès le commencement d'Avril, et bien souvent avant, ils sont mis à l'exercice et sont toujours prêts pour les courses du printemps et de l'été.

Sous ce rapport, l'on voit de suite l'avantage des chevaux américains sur nos chevaux ; l'association de Barrie a donc agi sagement en imposant aux chevaux américains cinq livres de plus qu'aux chevaux canadiens.

Cette taxe n'a cependant pas empêché les propriétaires américains d'entrer leurs coursiers et par la liste d'entrées que nous donnons plus bas l'on verra qu'ils sont assez nombreux.

Nous regrettons de ne pas voir les chevaux du Bas Canada figurer en plus grand nombre, l'on dirait qu'il n'y a pas d'éleveurs dans notre Province.

Voici la liste d'entrées avec généalogie : *Lady Buford*, pouliche baie, par Capt. Buford, mère Queen, par sir Tatton ; appartenant à W. & T. Duck de Port Credit.

Mr. J. Forbes, de Woodstock, a entré un poulain bai par Lightning, mère Jesamine Porter, par Australian importé. Mr. Charles Boyle, de Toronto, a entré une pouliche baie par Beacon, mère Maiden, par Lexington.

Domino, poulain bai, par Jack the Barber, propriété de J. McIntosh de Toronto.

« Imp », pouliche baie, par Jack the Barber, mère Sœur de Liberty, propriété de A. Simpson, Toronto.

Mailstorm, poulain brun, par Thunder, Julia Adams mère, par Vandal ; propriété de J. Shedden, Toronto.

Coquette, pouliche brune, par Thunder, Fairy mère, par Kenneil ; propriété de Mr. Wilson, Montréal.

Ontario, poulain noir, par Jack the Barber ; propriété de Mr. Williams, Toronto.

« Galt Reporter », poulain brun, par Colossus ; appartenant à John Lowell, de Galt.

Olga, poulain brun, par Colossus ; propriété de John Lowell, Galt.

W. H. Strong, de Rochester, a entré un poulain bai par Eclipse, Vanity mère, et une pouliche baie par Jerome Edgar.

H. Chappell, Detroit, pouliche brune, par Rook Merandi, Ida mère, par Glencoe importé.

« Sarah G. », pouliche couleur châtain, par War Dance, de Wild Duck, par Eclipse ; propriété de J. Graham, Ottawa.

James A. Grimstead, de Lexington, a entré une pouliche brune, par Lightning, et une autre, couleur châtain, par Lightning de Brennis, par Knight of St. George importé.

Mr. Kelly, Toronto, a entré une pouliche baie, par Kenneth de Sweetbriar, par Jack the Barber.

War cry, poulain châtain, par War Dance, sœur de Young Melbourne mère, par Knight of St. George importé.

Magor Macon, poulain châtain, par War Dance, mère—la mère de Lidia Grissom, par Whalebone.

Mandarin, poulain châtain, par War Dance, mère—la mère de Spendrift, (Richard A.) par Wagner ; tous trois appartenant à A. Keene Richards de Kentucky.

La course aura lieu sous les conditions suivantes :—Entrées, vingt piastres chacune, moitié forfait, avec \$400 ajoutées ; pour poulains et pouliches de trois ans. 100 livres allouées aux poulains et 97 aux pouliches.

Distance, 1 1/2 mille ; second cheval recevra \$250 à \$300 des enjeux.

Samedi soir, 1er. Février, des courses et jeux auront lieu au Victoria Rink en l'honneur de la visite à Montréal de Leurs Excellences le Gouverneur Général et la Comtesse Dufferin. Le programme est très libéral et attirera de nombreux compétiteurs.

Mardi suivant, 4 Février, aura lieu au même endroit, un grand tournoi en papiers sous le patronage du Gouverneur et de la Comtesse qui ont eux-mêmes donné les prix à être remportés par les heureux compétiteurs.

Lord Dufferin porte un intérêt tout particulier à cet exercice et il a promis aux directeurs de cet établissement de donner des prix tous les ans durant son séjour au Canada.

Le Gouverneur assistera également aux courses à la raquette, samedi prochain, 1er. Février, ces courses sont données par le Club « Alexandra. »

Les amis du fameux rameur Brown, le champion du port de Halifax, sont prêts à déposer \$2,500 comme enjeux, pour une course *single scull* entre leur ami et Sadlier ou tout autre, la course devant avoir lieu l'été prochain, si le défi est accepté.

Nous continuons à donner les statistiques promises à notre avant-dernier numéro.

AMBLE

1 mille en 2.14, Billy Boyce, sellé, 3me épreuve.

1 mille en 2.17, Pacabontas, avec voiture.

1 mille en 2.18, Pet, sous harnais.

2 milles en 4.56, Héro, sous harnais.

400 milles en 6 jours, W. Hughes, Boston.

1,000 milles en 1,000 heures consécutives, Capt. Barclay.

1,000 milles en 1,000 heures consécutives, J. Lambert, Boston, Mass.

106 heures marchées sans repos, James Kennovan, Californie.

2 milles en 4.58, Young America, avec voiture.

2 milles en 5.04, Bowery Boy, sellé.

3 milles en 7.44, Oneida Chief, sellé. (A continuer.)

—Le *Globe* de Londres raconte une histoire incroyable qu'il dit venir de Paris. Il est raconté qu'un professeur allemand a demandé à M. Thiers deux condamnés communards, nommés Dodu et Brun, afin de les tuer et de les rappeler à la vie trois mois après. L'expérience consistait à injecter une solution de chaux dans le système, pour empêcher la décomposition. D'après sa théorie, le patient peut être rappelé à la vie, non-seulement à la fin des trois mois, mais après cent ans, si on le désire. En présence d'hommes de l'art et de fonctionnaires publics, le professeur avait administré du chloroforme à chacun des deux hommes, il injecta la solution et les saigna jusqu'à ce qu'ils mourussent. Les corps furent alors desséchés par la chaleur de fournaies jusqu'à ce qu'ils fussent ridés, et jusqu'à ce que la peau devint jaune comme du cuir.

Dans cet état, ils restèrent exposés à une température modérée pendant les trois mois prescrits, et alors eut lieu le procès de résurrection en injectant dans leurs veines le sang de deux ouvriers vigoureux, et par l'application de la batterie galvanique. L'expérience échoua complètement dans le cas de Dodu, mais avec Brun, le résultat fut surprenant, pour ne pas dire plus. D'abord les yeux roulerent dans leurs orbites, les muscles commencèrent à se détendre, le cœur se mit à battre, et enfin après un traitement de quatre heures, Brun parla, se leva de la table, avala une tasse de thé de bouff, but plusieurs onces d'eau de vie, et se plaignit hautement d'un mal dans les membres, et de douleurs dans les parties du corps qui avaient reposé sur la table. Il serait maintenant vivant et bien portant en Suisse, sous le nom de Fourbes. (?)

—Un docteur, homme d'esprit s'est vu avec tant d'ardeur à ses clients qu'il en est tombé lui-même gravement malade.

On l'a condamné à un repos absolu.

—Eh bien ! lui disait un ami, vous jadis si actif, comment passez-vous maintenant votre journée ?

—Dans ma bibliothèque, au milieu de mes livres.

—Vous faites toujours de la médecine ?

—Oui, répondit X..... en souriant, mais je ne tue plus que le temps !

NAISSANCE

En cette ville, le 22 courant, la Dame de Ovide Laliberté, Ec., un fils.

EN CE MOMENT SOUS PRESSE

ET

Pour paraître prochainement

UNE

BROCHURE INTITULÉE :

M. le GRAND-VICAIRE RAYMOND

ET LE

Libéralisme-Catholique.

Restaurant Français.

Monsieur Hc. Dural, restaurateur de Paris, à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir, à la maison St. Denis, coin des rues du Champ-de-Mars et Bonsecours, un restaurant de première classe.

Les vins et les liqueurs sont toutes des meilleures marques et la cuisine est française.

Lunchs, déjeuners et dîners servis à toute heure.

Une attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis.

J. D. NORMANDIN

Regleur et Relieur en tout genre

ET

FABRICANT DE LIVRES BLANCS

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Aussi livres réparés à bon marché

Porte voisine du No. 57, Rue St. Gabriel

MONTREAL.

Montréal, 4 Janvier 1873.

Annonces Nouvelles

LOTÉRIE VILLE - MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETTS

\$1.00 CHAQUE

PRIX

Une obligation (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel, \$500..... 5,000 00

Deux lots de terre (Rue St. Denis) Tanquerel) \$700 chaque..... 1,400 00

Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) à \$300 chaque..... 2,400 00

Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à \$150 chaque..... 7,200 00

Un prix en or de mille piastres..... 1,000 00

Cinquante prix de \$30 chaque..... 1,500 00

Cent prix de \$5 chaque..... 500 00

Deux cents prix de \$3 chaque..... 600 00

Six cents prix de \$1 chaque..... 600 00

Mille dix prix va aut.....\$2,200 00

DONS :

1—A l'Évêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale 2,000 00

2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes 1,000 00

3—Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul)..... 1,000 00

4—Aux sœurs du Bon-Pasteur..... 500 00

5—Aux Sœurs..... 500 00

6—Aux Oblats..... 500 00

7—Aux Sœurs de la Providence..... 500 00

8—Aux Sœurs de la Miséricorde..... 500 00

9—A la Colonie Populaire..... 500 00

Des Agents Responsables sont mandés

Chaque personne qui voudra dix billets aura le onzième gratis. Les billets seront déposés entre les mains du Procureur de l'Évêché de Montréal.

Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt des billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouvelles Mondes*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Épiscopeale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des billets dont les numéros ne sont pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par les Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Évêché qui en passera titre au gagnant aussitôt après sa loterie, en payant le montant du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront en faire en s'adressant au sousigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets
20 " " 22 " "

Les lettres adressées au sousigné devront être franches de port.

S'adresser à

G. H. DUMESNIL,
Gérant et Trésorier
de la Loterie Ville-Marie,
No. 5, St. Sacrament,
Montréal.

20 Janv.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Et ses amendements.

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de

JOHN MORRIS, Junior, de la Cité et du District de Montréal, faisant affaire en société sous le nom et raison de M. W. AVYR & CO., tant individuellement que comme ayant été en société avec le dit M. W. Avory.

Le DIX-SEPTIÈME jour de Février prochain, le sousigné fera application à cette Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit Acte.

JOHN MORRIS, Jr.
par ABBOTT, TAIT
WOTERSPOON & TERRILL,
ses procureurs au litem
Montréal, 8 décembre 1872.

ACTE DE FAILLITE 1869.

Et ses amendements.

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.

COUR SUPÉRIEURE.

Le sousigné a produit au Greffier de cette Cour un consentement à sa décharge par ses créanciers, et LUNDI, le 17 du mois de Février prochain, A. D. 1873, il fera application à cette dite Cour, pour son décharge ainsi effectuée en vertu du dit Acte.

CARLES F. FERRON,
par CASSIDY & LACOSTE,
ses procureurs ad litem.
Montréal, 18 Dec. 1872. e-5

Acte Concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

FAILLI.

Les créanciers du failli sus-nommé, sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, prêtant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera VENDREDI le TREIZIÈME UNIÈME jour de JANVIER courant, le synde sous-igné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisionnel.
Montréal, 10 Janvier 1873. 12-16

A LOUER.

DEUX APARTEMENTS au-dessus du Bureau du « Franco-Parleur », 22 Rue St. Gabriel,
Montréal, 10 Décembre, 1872.

Annonces Nouvelles.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL. Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada. Le vingt-neuvième jour de Janvier mil huit cent soixante-treize, No. 60. Joseph Trudeau, père, Bourgeois, de la Paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le District de Montréal, DEMANDEUR. Et, Julie Lajoie, son épouse, absente de cette Province et demeurant dans les États-Unis d'Amérique, DÉFENDEUSE. Il est ordonné, sur la motion de J. C. Gagnon, Ecr., Avocat au Demander, en attendant qu'il n'ait pu par le retour de N. Sévigny un des huissiers de la dite Cour Supérieure certifier sur le Bref de Formation émané en cette cause, que la Défendresse a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvée dans le District de Montréal que la dite Défendresse soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la Cité de Montréal, appelé Le Franc-Parleur et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé The Evening Star afin de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut de la dite Défendresse de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

GEORGE PYKE, Député P. C. S.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

"LA CITOYENNE" DU CANADA. Incorporée par une loi spéciale du Parlement et placée sous la surveillance des dispositions de la Loi des Assurances.

Sous le patronage de S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL 175, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

SIR HUGH ALLAN Président.

Les personnes désirent assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK, Gérant du Département de la Vie. 17 Janv. 12-1m

LAVOIE ET LAURENT MAISON ETABLIE EN 1871

Magasin et Boutique de peinture, Peintres de Maison et d'États, Intérieurs, Tapissiers, Décorateurs, Vitriers, Blanchisseurs et Dorures.

147, RUE ST. LAURENT, 147 MONTRÉAL.

Parmi nos hommes d'affaires les plus entreprenants, nous pouvons compter MM. L. & J. Leurs inspirations pour le printemps consistent en PEINTURES, MASTIC, HUILE, VERNIS, VITRES, CLOUS, LAMPES, HUILE de CHARBON, TAPISSERIES, etc., etc. Les papiers en chêne et marbre sur ont-out d'un fini qui surpasse tout ce qui a été vu sur nos marchés canadiens; venant des meilleurs ateliers de Manchester, Angleterre, et de Glasgow, Écosse. Les peintures ayant été choisies par M. O. M. Lavoie dans un voyage qu'il fit à New-York et à Philadelphie afin de passer personnellement qu'il avait les tre qualités de Vert Français de toutes sortes. Bruin, cerise etc. Ausi les Vernis de toutes espèces, Éthiops, Japon, etc. En fait, nous sommes à cette maison renommée, on est certain d'une satisfaction complète tant sous le rapport du bas prix et de la qualité que pour le fini des ouvrages qu'on verra bien leur caractère soit pour collèges, convents, églises ou maisons privées, tant à la ville qu'à la campagne, leur longue expérience et les contrats considérables qu'ils ont dé à été confiés, prouvent leurs capacités par la satisfaction avec laquelle on reçoit leurs ouvrages. Enfin l'impression, soit en chène, érable piqué, marbre, etc., sous la main habile de Mr. Geo. Laurent, égale à la nature même par la beauté et le fini admirable. Ils se font aussi un plaisir, ayant en la permission de montrer queques unes des nombreuses réalisées et améliorées par eux.

Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner leur bel assortiment de tapisserie, bordure, peintures, huile, vernis, lampes, etc., qu'ils offrent à des prix qui défient toute compétition et à des conditions honorables.

Allez tout droit à l'enseigne des trois Barils, 147, RUE ST. LAURENT, 147 17 Janv.

Sous presse et pour paraître prochainement:

Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc.

Cet ouvrage est imprimé de même format et sur le même papier que la Comédie Intermède, et formera un volume de près de 81 pages. Prix 3 cts.

Réparations en ce qui concerne la forge, de machines, de presses à imprimer, fabrication de chaises à imprimer, etc., etc. Le tout à un prix défiant toute compétition. D. COLLINS, Coin des rues St. Thérèse et St. Gabriel, Montréal.

Ferronneries.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BELIVEAU IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Égouline et du Chêne

193 et 195, Rue St. Paul MONTREAL.

H. B. tient toujours un assortiment complet D'HUILE, TÉRÉBENTINES, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, VITRES, ETC., ETC.

Poeles de toutes sortes

TRÈS QUE POELES DOUBLES A BOIS A UNOUEUX FOURNEAUX, POELES DE CUISINE A CHARBON ET A BOIS.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'économie et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, do LE PROTECTOR GLOBE STOVE. LE MAMMOTH HEATER. LE PRINCE OF WALES, sans aucun doute le meilleur Poêle à charbon de cuisine qui soit sur le marché.

LE NEW ERA, Poêle à charbon à bon marché.

L'EXCELSIOR. LE PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de cuisine et de Poeles sourds spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles se a l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

D'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour Toitures ou pour réparations des Toits seront promptement exécutés, à des PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin

NO. 193 ET 195 RUE ST. PAUL MONTREAL.

MANUFACTURE DE COFFRES FORT DE LA PUISSANCE DE GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

CONSTRUCTEUR DE PONTS EN FER

GARNITURE INTÉRIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs, PORTES ET VOLETS en fer à l'épreuve du feu PORTES EN FER pour Banques, Institutions Publiques et C. arrier de Cimetières. COFFRE SÉCURITÉ pour la préservation de documents importants, Billets de Banque, Inventaires, etc. SERURTES BRUYÈRES, spécialement adaptées aux portes de voûtes, Banques, Coffres-forts et prisons.

OUTILS DÉTAILLÉS DE PIERRE. COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT. USINE: St. Charles Borromée

COIN des rues Ontario et St. Charles Borromée MONTREAL. Montréal, 19 Octobre 1872. aa-

Chaussures.

E. BEAUVAIS & CIE., MARCHAND DE

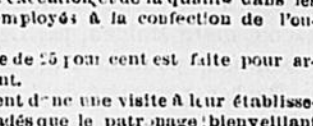
Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines.

AINSI QUE Chaussures en Caoutchouc.

293 — RUE NOTRE-DAME — 293 (Vis-à-vis chez H. et H. Merril) MONTREAL.

MM. E. BEAUVAIS & CIE informent le public en général, ainsi que leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir un très bon assortiment de Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines du meilleur choix et fait dans les derniers goûts, qu'ils vendront aux mêmes prix que par le passé, malgré l'augmentation considérable qui s'est opérée depuis six mois. Ces chaussures venant des meilleures manufactures européennes et américaines, ont pour le rapport de la modicité dans les prix que du fait dans l'exécution et de la qualité dans les matériaux employés à la confection de l'ouvrage. Une remise de 25 pour cent est faite pour argent comptant.

Ils sollicitent d'une visite à leur établissement, persuadés que le patronage, bienveillant que l'on voudra bien leur continuer, donnera à tous la satisfaction à laquelle ils ont droit. E. BEAUVAIS & CIE, 293, rue Notre-Dame.



J. H. WALKER, DESSINATEUR ET GRAVEUR SUR BOIS.

97, RUE ST. JACQUES AU TROISIÈME (Près de la Place d'Armes) MONTREAL.

Montréal, 19 Octobre 1872. aa-1

Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA.

ARRANGEMENTS D'HIVER

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jour, Chars Palais Dortoirs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la ligne.

Les Trains partent maintenant de Montréal comme suit:

ALLANT A L'OUEST. Malle Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M. Express de Nuit do do 8.00 P. M. Train de la Malle de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires. 6.00 A. M. Train local pour les passagers pour Vaudeville, à 4.00 P. M. Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00 (midi) 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M. Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 10.0 A. M., 1.00 P. M., 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 7.00 P. M. Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST Express pour Boston via Vermont Central 8.00 A. M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 8.15 P. M. Train de la Malle pour St. Jean et Roussin Point, en connexion avec les Trains de Stanscad, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est et avec les Steamers du Lac Champlain 3.15 P. M. Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires 6.15 A. M. Train de la malle pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston 1.45 P. M. Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas 10.20 P. M.

Le Chemin de Fer International étant maintenant ouvert jusqu'à Cacouna, les trains se rendent à cette station et communiqueront avec les omnibus pour les hôtels.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées.

La magnifique vapeur neuf "FALMOUTH" communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissant Portland pour Halifax, N. E., tous les Vendredis, à 6.00 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jedis à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETÉ. On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. Montréal, 1er Novembre.

Ferronneries.

POELES! FERRONNERIES!! FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX.

L. J. A. SURVEYER MARCHAND DE

FERRONNERIES ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES EN GROS ET EN DÉTAIL

No. 524 RUE CRAIG

ENSEIGNE DE CADENAS D'OR MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il vendra toujours, comme par le passé le meilleur assortiment de Poèles de cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie. C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur son grand assortiment de

CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES, FERRONNERIES, FERBLANTERIES, COUETELLERIES, COUCHETTES EN FER ETC., ETC., ETC.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER No. 524 Rue Craig MONTREAL.

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS CLASSES DU SOIR

Les classes du Soir sous la direction de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS, sont ouvertes

L'ECOLE ST. JACQUES COIN des Rues Ste. Cathérines et St. Denis; à

L'ACADEMIE DE M. MAUFFETTE 507, Rue St. Joseph, coin des Rue Guy; à

L'ACADEMIE DE M. O'DONOHUE Rue Centre, Pointe St. Charles.

Les classes se font tous les soirs (le samedi excepté), de 7 heures à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution d'UNE PASTILLE POUR TOUTE L'ANNÉE.

Les Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès l'ouverture. Le Secrétaire, C. D. THÉRIAULT.

Commerce.



ETABLISSEMENT DE PREMIÈRE CLASSE

SPECIALITE POUR PANTALONS

MM. ROY & CADOTTE MARCHANDS-TAILLEURS

517, RUE CRAIG, 517

Ces Messieurs auront toujours en mains un grand assortiment d'Étoffes pour Pardessus de printemps et d'automne, Beaver, draps, casimirs, patrons de vestes, tweeds écossais et anglais de première qualité et des patrons les plus nouveaux, aussi un assortiment complet de Mercerie, (Haberdashery), le tout confectionné sous un court délai et dans le goût le plus récent.

M. J. B. ROY est le célèbre tailleur employé par la maison P. W. McIntyre; nul doute que les plus difficiles trouveront la satisfaction à plus complète.

Les meilleurs ouvriers sont employés dans cet établissement.

JUSTICE POUR TOUS Un seul prix

No 517, RUE CRAIG, No. 517 5ème porte de la Rue St. Laurent MONTREAL. Montréal, 19 Octobre 1872. aa-1

C. — C. — C. CELEBRE

Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX: 25 CENTS LA BOUTEILLE. A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON. Salle d'Apothécaire, Montréal.

HUILE DE Foie de Morue

L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX

Prix 50 cts. et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son goût est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON. Salle d'Apothécaire, Montréal. A vendre chez tous les Pharmaciens.

ON A BESOIN

De 3 bons ferblantiers et de 4 bons apprentis ferblantiers-plombiers. Les meilleurs gages seront payés. S'adresser chez

O. O. DUROCHER No. 50 Rue St. Laurent.

LES CÉLÈRES PASTILLES A VERS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne. Prix: 25 cents la boîte.

DEVINS & BOLTON. Pharmaciens en Gros, Salle d'Apothécaire, Montréal.

Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre. Prix: 80 cts la fiole.

Agents pour le Canada: DEVINS & BOLTON, Salle d'Apothécaire, Montréal.

Publications.

"Le Franc-Parleur"

TAUX D'ABONNEMENT: Canada, \$2 50 par année, payable d'avance.

Etats-Unis, \$3 00 par année, payable d'avance. Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le SAMEDI. Les frais de Postes que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de poste respectifs sont de cinq centins par trois mois en Canada, et aux États-Unis ces frais de poste sont payables d'avance.

TARIF DES ANNONCES. Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centins; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contiennent pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc., publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centins par mot pour chaque insertion; même prix pour les Néologues. Et pour toute annonce concernant le commerce: 8 centins la ligne pour la première insertion, et 2 centins la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Vendredi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

Bureau du "Franc-Parleur"

22 Rue St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, etc., etc.

A un Prix extrêmement Réduit, Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

REMARQUE

Les correspondants sont priés de s'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom ni moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 22 rue St. Gabriel, Montréal.

Toutes Lettres, Correspondances, Annonces, etc., doivent être adressées franc de port, à M. ADOLPHE OUMST, rédacteur propriétaire.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

"LE FRANC-PARLEUR."

22 Rue St. Gabriel, Montréal.